

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-huit heures, en application du § III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, à la salle des Illettes (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), le Conseil Municipal de la commune de Charly-sur-Marne, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia, Maire.

Présents : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. PROUVOST Gérard, Mme ROMÉLOT Martine, Mme BARLET Christelle, M. RIVAILLER Régis, M. DOUSKI Morad, Mme BARON Lise, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. GUIBERT Romain et Mme VALENTE Ninjah.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GROBOST Ninon à M. RIVAILLER Régis, Mme ARNOULET Martine à M. GUIBERT Romain, M. DIDIER Gérard à Mme PLANSON Patricia, M. FALLET Jean-Luc à Mme BARON Lise, M. BESSÉ Jean-Pierre à Mme BARLET Christelle, M. RACHEL Lionel à M. PROUVOST Gérard, Mme MATUCHET Lucie à Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, M. DUBOIS Cyrille à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine

Absents : M. FALLET Daniel, Mme HOURDRY Francine, M. JEAUNAUX Jérôme

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER Régis

Le compte rendu de la séance du 08 juin 2020 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Élections sénatoriales - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants - 01 2020 07 10

Mme PLANSON Patricia, Maire, explique au Conseil Municipal que la réunion de ce soir a pour but d'élire les délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs, le 27 septembre prochain.

M. RIVAILLER Régis a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme PLANSON Patricia a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénommé 20 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum, posée à l'Article 10 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, était remplie.

Mme le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'Article R.133 du Code Électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme ROMÉLOT Martine, M. PROUVOST Gérard, Mme VALENTE Ninjah et Mme BARON Lise.

Mme le Maire a rappelé le mode de scrutin, notamment que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que, conformément aux Articles L.284 à L.286 du Code Électoral, le cas échéant l'Article L.290-1 ou L.290-2, le Conseil Municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants.

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Une seule liste, intitulée "LISTE D'UNION" a été déposée. Il a été procédé au vote selon le scrutin en vigueur.

- Nombre de votants	20
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	20

Sont élus délégués :

- Mme PLANSON Patricia
- M. DIDIER Gérard
- Mme ARNOULET Martine
- M. RIVAILLER Régis
- Mme HOURDRY Francine
- M. PROUVOST Gérard
- Mme ROMELOT Martine

Sont élus suppléants :

- M. FALLET Daniel
- Mme GROBOST Ninon
- M. BESSÉ Jean-Pierre
- Mme BARON Lise

Aucune observation et réclamation relevées.

Le procès-verbal sera consigné au registre des délibérations.

Questions diverses

- Mme PLANSON Patricia précise qu'une invitation, pour le 14 juillet prochain, a été envoyée aux membres du Conseil Municipal, pour une revue devant la caserne des Pompiers. Rendez-vous à 10 heures sur place, public restreint, dans le respect des gestes barrière (crise sanitaire pandémie Covid 19).

- Mme PLANSON Patricia rappelle l'enquête publique en cours jusqu'au 15 juillet prochain, quant au projet de méthanisation, installation classée pour la protection de l'environnement.

Consultations et remarques si nécessaires à faire rapidement.

- M. GUIBERT Romain rappelle qu'il avait sollicité le Maire précédent concernant la sécurité de la route de Villiers, les véhicules roulent très vite. Quelles solutions peuvent être envisagées ?

- M. GUIBERT Romain demande s'il est possible, en cas de cérémonie d'enterrement avec beaucoup de personnes, de fermer temporairement la circulation entre la mairie et le carrefour des Quatre Coins ?

Mme PLANSON Patricia répond qu'il faudrait d'abord être prévenu par l'Abbé pour envisager une fermeture à la circulation.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.